



Départ domicile conjugal avec enfants

Par **caro29**, le **15/02/2015 à 17:24**

Bonjour, Cela fait 11 ans que je suis mariée avec un homme violent, abusif, qui me harcèle moralement et physiquement. Par honte j'ai toujours caché à mon entourage cette situation, mais voilà deux ans que mes parents sont au courant, notamment lors d'une dispute qui m'a valu une mâchoire déplacée et un doigt cassé. A l'heure d'aujourd'hui, cet homme dit qu'il ne me touchera plus au visage parce que je le cite "ça laisse des traces", mais qu'il usera d'autres violences (intimes notamment), car ça ne se voit pas. Je vis dans la peur constante. Sachant qu'il ne s'occupe pas de nos enfants. Il remplit le frigo, mais je suis en charge totale de leur éducation et de tout le reste. Je n'arrive plus à supporter tout ceci. Je dois partir je suis à bout psychologiquement de ce harcèlement quotidien. Quels sont les démarches à entreprendre pour que je parte avec les enfants sans être dans la faute? Je souhaite partir très vite? Quelles déclarations dois-je faire? Quel tribunal saisir? dois-je automatiquement prendre un avocat? Puis-je partir chez mes parents avec seulement une déclaration au commissariat le plus proche de départ? Je vous remercie par avance.

Par **cocotte1003**, le **15/02/2015 à 20:18**

Bonjour, allez voir une assistante sociale elle vous aidera à trouver un logement. Prenez contact avec une association de femmes battues. N'hésitez pas à porter plainte à la moindre violence pour avoir des preuves lors du divorce. Puisque vous souhaitez divorce il vous faut un avocat. Normalement vous ne rêvez quitter le domicile conjugal qu'avec l'accord du juge mais si vous avez des preuves de violence, vous pourrez partir avant, cordialement